

Fiche signalétique



SECTION 1 IDENTIFICATION

Ursa Super Plus EC SAE 15W-40

Usage recommandé: Huile pour moteur à haut rendement

Restrictions d'utilisation: Consulter le fournisseur pour une utilisation autre que celles précisées.

Numéro(s) produit: 257005

Autres moyens d'identification: Non applicable

Identification de l'entreprise

Chevron Canada Limited
500 - 5th Ave. SW
Calgary, ALBERTA T2P 0L7
Canada
www.chevronlubricants.com

Réponse aux urgences liées au transport

CHEMTREC: (800) 424-9300 ou (703) 527-3887

Urgence sanitaire

Centre d'urgence et information Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623

Informations sur le produit

courriel : lubemsds@chevron.com

Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Non classé dangereux en vertu des Canada directives réglementaires.

AUTRES DANGERS: Non applicable

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Distillats paraffiniques lourds, hydrotraités	64742-54-7	70 - 99 %poids/poids

Veuillez prendre note que la concentration actuelle ou la plage de concentration de certains ou de tous les ingrédients ci-dessus est considérée comme des renseignements commerciaux confidentiels et est retenue comme le permet le SIMDUT 2015.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.

Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux. S'il y a un risque d'exposition à du sulfure d'hydrogène (H₂S) gazeux durant une urgence, porter un respirateur homologué à pression positive et adduction d'air. Amener la personne exposée à l'air frais. Si la victime ne respire pas, lui administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Symptômes et effets majeurs, aigus et différés

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

Ingestion: Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphérique dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires. Le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris. Cependant, lors d'une exposition continue à une concentration élevée, le H₂S peut annihiler le sens de l'odorat. Si l'odeur d'œufs pourris n'est plus perceptible, cela ne signifie pas nécessairement que la substance n'est plus présente. En faibles concentrations, le sulfure d'hydrogène cause une irritation des yeux, du nez et de la gorge. En concentrations modérées, peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des vomissements, de même qu'une toux et des difficultés respiratoires. En concentrations élevées, peut causer un état de choc, des convulsions, un coma et la mort. Après une exposition grave, les symptômes se manifestent généralement de façon immédiate.

Le NIOSH (institut américain de santé et sécurité au travail) considère que des concentrations atmosphériques de sulfure d'hydrogène dépassant 100 ppm présentent un danger immédiat pour la santé et la vie (IDLH).

EFFETS RETARDÉS OU CHRONIQUES SUR LA SANTÉ: Ne devrait pas provoquer d'effets retardés ou chroniques à la suite d'une exposition à court ou à long terme

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Notes aux médecins: L'administration d'oxygène pur et un traitement symptomatique sont généralement indiqués après un empoisonnement au sulfure d'hydrogène gazeux. Pour de plus amples informations sur le H₂S, voir la fiche signalétique Chevron n° 301.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂).

AGENTS EXTINCTEURS INADAPTÉS: Non disponible

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés. La combustion peut produire des oxydes de : Bore, Azote, Phosphore, Soufre, Zinc.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Respecter toutes les réglementations locales et internationales pertinentes. Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées. Tenir le personnel non requis et non protégé à l'écart. Les personnes qui pénètrent dans la zone contaminée pour corriger le problème ou pour déterminer s'il est sécuritaire de reprendre les activités normales doivent se conformer à toutes les instructions et porter l'équipement de protection individuelle approprié, comme indiqué à la section 8.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Renseignements généraux sur la manutention: Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

Mesures de précaution: Ne pas respirer le gaz. Se laver soigneusement après chaque utilisation. Garder hors de la portée des enfants.

Dangers inhabituels liés à la manutention: Des quantités toxiques de sulfure d'hydrogène (H₂S) peuvent être présentes dans les réservoirs de stockage et les récipients de transport en vrac qui contiennent ou ont contenu cette substance. Les personnes qui ouvrent ou entrent dans ces compartiments doivent d'abord déterminer s'ils contiennent du H₂S. Voir « Contrôle des expositions/protection personnelle » dans la section 8. Ne jamais tenter de sortir une personne surexposée à du H₂S sans porter un respirateur homologué autonome ou à adduction d'air. Si la teneur atmosphérique risque de dépasser la moitié de la limite d'exposition professionnelle, il est nécessaire de surveiller la concentration en sulfure d'hydrogène. Étant donné qu'il n'est pas possible de compter sur l'odorat pour détecter la présence de H₂S, les concentrations doivent être mesurées avec des appareils

fixes ou portatifs.

Danger statique: Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle (EPI). Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour empêcher l'exposition à des niveaux nocifs de ce matériau, reportez-vous aux informations sur l'EPI ci-dessous.

Les facteurs qui affectent l'EPI incluent, sans s'y limiter : les propriétés du produit chimique, d'autres produits chimiques qui peuvent entrer en contact avec le même EPI, les exigences physiques (ajustement et dimension, protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique, etc.) et les réactions allergiques potentielles au matériau de l'EPI. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de lire et de comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Porter des équipements protecteurs pouvant empêcher tout contact oculaire. Pour cette protection, il est notamment possible d'utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes étanches, un écran facial ou une combinaison d'équipements, selon les opérations à effectuer.

Protection cutanée: Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) contre les risques chimiques pour éviter tout contact avec la peau. La sélection des vêtements de protection contre les risques chimiques doit être effectuée par un hygiéniste du travail ou un professionnel de la sécurité et celle-ci doit être basée sur les normes applicables (ASTM F739 ou EN 374). L'utilisation d'un EPI contre les risques chimiques dépend des opérations menées et peut inclure des gants contre les risques chimiques, des bottes, un tablier contre les risques chimiques, une combinaison contre les risques chimiques et une protection faciale complète. **Consultez les fabricants d'EPI pour obtenir des informations sur le délai de pénétration afin de déterminer combien de temps l'EPI peut être utilisé avant son remplacement.** À moins que les données spécifiques du fabricant de gants n'indiquent le contraire, le

tableau ci-dessous est basé sur les données disponibles de l'industrie pour aider au processus de sélection des gants. Ces données ne doivent être utilisées que comme référence.

Matériau des gants contre les risques chimiques	Épaisseur (mm)	Délai de pénétration type (minutes)
Butylique	0.7	120
Nitrile	0.8	240
Viton Butylique	0.3	240

Protection respiratoire: Une évaluation des risques spécifiques au site doit être effectuée par un hygiéniste du travail ou un professionnel de la sécurité afin de déterminer le type et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire. Lorsqu'une évaluation des risques spécifiques au site détermine qu'une protection respiratoire est requise, utiliser un respirateur approuvé tel que :

Respirateur purificateur d'air - Si les limites de concentration dans l'air dépassent la limite d'exposition professionnelle applicable, mais sont inférieures à la concentration maximale d'utilisation. Vapeurs uniquement : cartouche pour vapeurs organiques (filtre type A3 selon EN 529:2005). Vapeurs et particules (y compris les brouillards générés) : à la fois une cartouche pour vapeurs organiques et un filtre à particules (filtre AP3 selon EN 529:2005). Consulter les fabricants de respirateurs pour connaître la durée de vie de la cartouche/du filtre.

Respirateur à adduction d'air à pression positive - Si les limites de concentration dans l'air dépassent la concentration maximale d'utilisation offerte par un respirateur purificateur d'air. Si les concentrations atmosphériques de sulfure d'hydrogène (H₂S) dépassent les limites d'exposition professionnelle applicables en raison du chauffage de ce matériau. Pour plus d'informations sur le H₂S, voir Chevron FDS 301.

Se référer à la norme EN 529:2005, USA OSHA 1910.134 et/ou à d'autres normes locales/régionales/nationales/internationales applicables pour les exigences réglementaires.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	Formulaire	TWA	STEL	Plafond	Notation
Distillats paraffiniques lourds, hydrotraités	ACGIH	--	5 mg/m ³	10 mg/m ³	--	--
Distillats paraffiniques lourds, hydrotraités	ACGIH	Fraction inhalable	5 mg/m ³	--	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Ambré

État physique: Liquide
Odeur: Odeur de pétrole
pH: Non applicable
Tension de vapeur: Non disponible
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'ébullition initial/plage d'ébullition: Non disponible
Solubilité: Soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Point de fusion/point de congélation: Non disponible
Densité relative: Non disponible
Caractéristiques des particules: Non applicable
Masse volumique: 0.877 kg/l @ 15°C (59°F) (Typique)
Viscosité cinématique: 14.5 mm²/s @ 100°C (212°F) (Minimum)
Coefficient de Dilatation thermique / °F: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique): Non disponible

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Point d'éclair: (Vase fermé) 204 °C (399 °F) (Minimum)

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure: Non disponible
Supérieure: Non disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun risque de polymérisation dangereuse. Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Incompatibilité avec d'autres produits: Non applicable

Produits de décomposition dangereux: Alkylmercaptans (températures élevées), sulfure d'hydrogène (températures élevées)

Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables: Une exposition peut se produire par ingestion, inhalation ou contact avec la peau et les yeux.

Données sur les effets toxiques

Graves lésions/irritations oculaires: Le matériau n'est pas considéré comme un irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Corrosion/irritation de la peau: Le matériau n'est pas considéré comme un irritant cutané. Le produit

n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Sensibilisation cutanée: Le matériau n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité cutanée aiguë: Le matériau n'est pas considéré comme toxique par contact cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité orale aiguë: Le matériau n'est pas considéré comme toxique par voie orale. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation: Le matériau n'est pas considéré comme toxique par inhalation. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Estimation de la toxicité aiguë: Non déterminé

Mutagénicité des cellules germinales: Le matériau n'est pas considéré comme mutagène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Cancérogénicité: Le matériau n'est pas considéré comme cancérogène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité sur la reproduction: Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique). Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée). Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Danger par aspiration: Le matériau n'est pas considéré comme un danger par aspiration.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:

Lors de l'utilisation dans des moteurs, il survient une contamination pétrolière avec de faibles concentrations de produits de combustion cancérogènes. Des études ont démontré que l'huile à moteur usée causait le cancer de la peau chez des souris après une application répétée et une exposition continue. Des contacts cutanés brefs ou intermittents avec de l'huile à moteur usée ne devraient pas avoir d'effets sérieux chez des humains, dans la mesure où l'huile est ensuite complètement lavée avec de l'eau et du savon.

Ce produit contient des huiles de pétrole pouvant être raffinées à l'aide de divers procédés, notamment

une extraction sévère avec solvants, un hydrocraquage sévère ou un hydrotraitement sévère. Aucune de ces huiles ne doit faire l'objet d'un avis contre le cancer dans le cadre de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Ces huiles ne figurent pas dans le rapport annuel du NTP (National Toxicology Program) et n'ont pas été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer à titre de substance cancérigène pour les humains (groupe 1), substance probablement cancérigène pour les humains (groupe 2A) ou substance possiblement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ces huiles n'ont pas été classifiées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) à titre de produit : à effet cancérigène confirmé chez les humains (A1), à effet cancérigène suspecté sur les humains (A2) ou à effet cancérigène confirmé chez les animaux et inconnu sur les humains (A3).

Symptômes et effets majeurs, aigus et différés

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

Ingestion: Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphérique dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires. Le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris. Cependant, lors d'une exposition continue à une concentration élevée, le H₂S peut annihiler le sens de l'odorat. Si l'odeur d'œufs pourris n'est plus perceptible, cela ne signifie pas nécessairement que la substance n'est plus présente. En faibles concentrations, le sulfure d'hydrogène cause une irritation des yeux, du nez et de la gorge. En concentrations modérées, peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des vomissements, de même qu'une toux et des difficultés respiratoires. En concentrations élevées, peut causer un état de choc, des convulsions, un coma et la mort. Après une exposition grave, les symptômes se manifestent généralement de façon immédiate.

Le NIOSH (institut américain de santé et sécurité au travail) considère que des concentrations atmosphériques de sulfure d'hydrogène dépassant 100 ppm présentent un danger immédiat pour la santé et la vie (IDLH).

EFFETS RETARDÉS OU CHRONIQUES SUR LA SANTÉ: Ne devrait pas provoquer d'effets retardés ou chroniques à la suite d'une exposition à court ou à long terme

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

MOBILITÉ

Non disponible.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. Ce produit n'a pas été

testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Facteur de concentration biologique : Non disponible.

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique): Non disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.S.M.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg. 179/96).

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER TRANSPORT CANADA

Description d'expédition OMI/IMDG : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER THE IMDG CODE

Description d'expédition ICAO/IATA : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER ICAO

Description d'expédition DOT: NOT REGULATED AS HAZARDOUS MATERIAL UNDER 49 CFR

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC:
Non applicable

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1

01-2A=IARC Groupe 2A

01-2B=IARC Groupe 2B

Aucun composant de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AIIC

(Australie), LIS (Canada), EINECS (Union européenne), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (États-Unis).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

AVIS DE RÉVISION:

SECTION 06 - Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence information modifiée.

SECTION 08 - Protection respiratoire information ajoutée.

SECTION 08 - Protection respiratoire information modifiée.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES information modifiée.

SECTION 15 - INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES information modifiée.

Date de révision: Septembre 01, 2025

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
GHS - Système Général Harmonisé	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
WHMIS - Matières dangereuses au travail système d'information	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
NCEL - Nouvelle limite d'exposition aux produits chimiques	EPA - Agence de protection environnementale (« Environmental Protection Agency »)
SCBA - Appareil de protection respiratoire autonome	

Préparé selon le SIMDUT 2015 par Chevron.

Les renseignements contenus dans la présente FDS sont fondés sur les connaissances, les renseignements et les certitudes de Chevron et de ses sociétés affiliées à la date de publication. Il ne s'agit pas d'une spécification de qualité, et aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de l'utilisation de ce matériel. Les renseignements présentés ici concernent uniquement le produit mentionné. Les conditions d'utilisation échappant à notre contrôle, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit et d'évaluer son adéquation à son application. Les utilisateurs doivent demander des conseils supplémentaires si nécessaire.